



**Conseil économique
et Social**

**Distr.
GENERALE**

**TRANS/WP.15/AC.1/83
19 mars 2001**

**FRANCAIS
Original : ANGLAIS ET FRANCAIS**

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITATO DEI TRASPORTI INTERNAZIONALI

**Réunion commune de la Commission de sécurité
du RID et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses
(Berne, 28 mai – 1er juin 2001)**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION */

qui s'ouvrira le lundi 28 mai 2001 à 10 h 30 au siège
de l'Union postale universelle (UPU)
4, Weltpoststrasse, Berne

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Méthodes de travail et autres questions générales
4. Propositions relatives à la partie 1 du RID/ADR
5. Propositions relatives à la partie 2 du RID/ADR
6. Propositions relatives à la partie 3 du RID/ADR
7. Propositions relatives à la partie 5 du RID/ADR

Les documents de la CEE-ONU portant la cote TRANS/WP.15/AC.1/1998, -/1999, -/2000 ou -/2001, suivis d'un numéro de document sont diffusés par l'OCTI sous la cote OCTI/RID/GT-III/1998, -/1999, -/2000 ou -/2001, suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents.

*/ Voir la lettre A 81-02/501.2001 du 30 mars 2001 de l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI).
GE.01-

8. Propositions relatives à la partie 7 du RID/ADR et aux parties 8 et 9 de l'ADR
9. Propositions relatives à l'emballage (autres que pour la classe 2)
10. Propositions relatives aux récipients et citernes à gaz
11. Propositions relatives aux citernes (autres que pour la classe 2)
12. Questions diverses
13. Travaux futurs
14. Adoption du rapport

* * *

NOTES EXPLICATIVES

Emploi du temps provisoire

- Lundi matin : Points 1, 2, 3, 4
après-midi : Points 4, 5, 6 a)
- Mardi matin : Points 6 a), 6 b), 6 c), 7 a)
après-midi : Point 7 b), 7 c), 7 d), 8
- Mercredi matin : Point 9
après-midi : Point 10 a)
- Jeudi matin : Point 10 b)
après-midi : Points 11 à 13
- Vendredi après-midi : Point 14.

1. I LECTION DU BUREAU

Conformément à l'usage, la Réunion élira un Président et un Vice-Président pour l'année 2001.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Une fois le bureau élu, le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption.

3. MI THODES DE TRAVAIL ET AUTRES QUESTIONS GI NI RALES

Le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses a adopté des règles en ce qui concerne ses méthodes de travail et a demandé que ces règles soient applicables également aux travaux de la Réunion commune.

Le Gouvernement de la Suisse a également soumis un document concernant les procédures de référence aux normes (TRANS/WP.15/AC.1/2001/27), que la Réunion commune souhaitera éventuellement discuter sous le point 9.

Le Gouvernement de l'Allemagne dans le document TRANS/WP.15/AC.1/2000/17, a soulevé le problème de la détection des ferrailles contaminées par des matières radioactives.

4. PROPOSITIONS RELATIVES A LA PARTIE 1 DU RID/ADR

TRANS/WP.15/AC.1/2001/12 (CEFIC)	Interprétation des mesures transitoires
TRANS/WP.15/AC.1/1999/20 (Pays-Bas)	
TRANS/WP.15/AC.1/2001/16 (EIGA)	1.1.3.1 (Exemptions)
TRANS/WP.15/AC.1/2001/30 (Allemagne)	
TRANS/WP.15/AC.1/2001/31 (Allemagne)	
TRANS/WP.15/AC.1/2001/20 (Secrétariat CEE-ONU)	Harmonisation avec le Règlement type de l'ONU
TRANS/WP.15/AC.1/2001/35 (Allemagne)	1.8.5 (Rapport du groupe de travail sur les accidents/incidents)

5. PROPOSITIONS RELATIVES A LA PARTIE 2 DU RID/ADR

TRANS/WP.15/AC.1/2001/5 (Norvège)	2.2.1.1.7 (Glossaire)
TRANS/WP.15/AC.1/2001/21 (Secrétariat CEE-ONU)	Harmonisation avec le Règlement type de l'ONU

6. PROPOSITIONS RELATIVES A LA PARTIE 3 DU RID/ADR

a) <u>Général</u>	
TRANS/WP.15/AC.1/2001/22 (Secrétariat CEE-ONU)	Harmonisation avec le Règlement type de l'ONU
b) <u>Chapitre 3.3</u>	
TRANS/WP.15/AC.1/2001/6 (CEFIC, CEPE)	Disposition spéciale 640
TRANS/WP.15/AC.1/2001/10 (CEFIC)	No. ONU 2478, disposition spéciale 539

c) Chapitre 3.4

TRANS/WP.15/AC.1/2001/1 (Autriche)	Quantités limitées en suremballages
TRANS/WP.15/AC.1/2000/5 */ (Suisse)	Ambiguïtés
TRANS/WP.15/AC.1/2000/7 */ (Secrétariat)	

7. PROPOSITIONS RELATIVES A LA PARTIE 5 DU RID/ADR

a) Harmonisation avec le Règlement type de l'ONU

TRANS/WP.15/AC.1/2001/24 (Secrétariat de la CEE-ONU)

b) Chapitres 5.1 et 5.2

TRANS/WP.15/AC.1//1999/14 (Autriche)	Dimension des étiquettes (5.2.2.2)
TRANS/WP.15/AC.1/2000/18 (AEGPL)	Étiquettes pour la classe 2
TRANS/WP.15/AC.1/2001/7 (Autriche)	Étiquetage des suremballages
TRANS/WP.15/AC.1/2001/19 (EIGA)	Marquage et étiquetage des suremballages
TRANS/WP.15/AC.1/2001/15 (EIGA)	ISO 7225

c) Chapitre 5.3

TRANS/WP.15/AC.1/2000/21 (FIATA)	Rapport du groupe de travail
TRANS/WP.15/AC.1//2001/29 (Suisse/ Liechtenstein)	(Citernes à plusieurs compartiments)

*/ La proposition de la Suisse a été rejetée par la Réunion commune à sa session de printemps 2000 (TRANS/WP.15/AC.1/80, par. 130 et 131). La Réunion commune a estimé cependant que les ambiguïtés relevées par le représentant de la Suisse pourraient, le cas échéant, être traitées à un stade ultérieur. En l'absence de nouvelle proposition de la Suisse concernant lesdites ambiguïtés, le secrétariat a placé ces documents à l'ordre du jour.

d) Chapitre 5.4

TRANS/WP.15/AC.1/2001/8 (FIATA)

Mentions «RID» ou «ADR» dans le document de transport (5.4.1.1)

TRANS/WP.15/AC.1/2001/9 (FIATA)

Informations générales dans le document de transport (5.4.1.1)

8. PROPOSITIONS RELATIVES AUX PARTIES 7, 8 ET 9 DU RID/ADR

TRANS/WP.15/AC.1/2001/26 (Secrétariat CEE-ONU)

Harmonisation avec le Règlement type de l'ONU

TRANS/WP.15/AC.1/1999/16 (FIATA)

Chapitre 7.1 (Séparation des explosifs)

TRANS/WP.15/AC.1/2001/4 (Allemagne)

Chapitre 7.2 (Nos. ONU 1211 et 3314)

9. PROPOSITIONS RELATIVES A L'EMBALLAGE (AUTRES QUE POUR LA CLASSE 2)

a) Chapitre 4.1

TRANS/WP.15/AC.1/2001/23

(Secrétariat de la CEE/ONU)

Harmonisation avec les Recommandations de l'ONU

TRANS/WP.15/AC.1/2000/19 (Autriche)

Transport de GRVs après la date d'expiration de l'épreuve périodique

b) Chapitres 6.1, 6.3, 6.5 et 6.6

TRANS/WP.15/AC.1/2001/25

(Secrétariat de la CEE-ONU)

Harmonisation avec les recommandations de l'ONU

10. PROPOSITIONS RELATIVES AUX RECIPIENTS ET CITERNES A GAZ

a) Chapitres 4.1 et 6.2

NOTA : Le document TRANS/WP.15/AC.1/2001/2 de l'AEGPL a été retiré.

TRANS/WP.15/AC.1/2001/32 (EIGA)

Harmonisation avec le Règlement type de l'ONU (Chapitre 4.1)

TRANS/WP.15/AC.1/2001/28 (Allemagne)	Instruction d'emballage P200 pour matières de classes autres que la classe 2
TRANS/WP.15/AC.1/2001/33 (EIGA)	Harmonisation avec le Règlement type de l'ONU (Chapitre 6.2)
TRANS/WP.15/AC.1/1998/43 (France)	Vérifications du remplissage
TRANS/WP.15/AC.1/1998/46 (France)	Réceptacles cryogéniques
TRANS/WP.15/AC.1/2000/13 (Allemagne) TRANS/WP.15/AC.1/2000/15 (EIGA)	Périodicité des contrôles des bouteilles à acétylène
TRANS/WP.15/AC.1//2000/22 (CEN)	Ouvertures des fûts à pression (6.2.1.3)
b) Chapitres 4.3, 6.7 et 6.8	
TRANS/WP.15/AC.1/2001/34 (EIGA)	Harmonisation avec le Règlement type de l'ONU
TRANS/WP.15/AC.1//2001/11 (CEN)	Référence aux normes (6.8.5.2)
TRANS/WP.15/AC.1//2001/13 (AEGPL)	Soupapes de sécurité (6.8.3.2.8, 6.8.3.2.9)
TRANS/WP.15/AC.1/2001/17 (EIGA)	Citernes sphériques, épaisseur minimale de paroi (6.8. 2.1.17)
TRANS/WP.15/AC.1/2001/18 (EIGA)	Ipreuves d'étanchéité (6.8.3.4.9)

11. PROPOSITIONS RELATIVES AUX CITERNES (AUTRES QUE POUR LA CLASSE 2)

TRANS/WP.15/AC.1/2001/3 (Allemagne)	Formule d'épaisseur minimale équivalente adéquate des parois des conteneurs-citernes
TRANS/WP.15/AC.1/2001/14 (Allemagne)	Rapport de la réunion du Groupe de travail sur les citernes (Berlin, 24-26 janvier 2001)
TRANS/WP.15/AC.1/2001/37 (UIP)	Utilisation des citernes (Chapitre 4.3)

TRANS/WP.15/AC.1/2001/36 (France)

I preuve d'étanchéité des citernes
(6.8.2.4.3)

12. QUESTIONS DIVERSES

Aucune proposition n'a été soumise sous ce point.

13. TRAVAUX FUTURS

Le secrétariat présentera en cours de session des propositions relatives à ce point de l'ordre du jour.

14. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
